



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

DU PROJET AUX ORIENTATIONS

Atelier thématique n° 2 – 28.06.2022



Déroulement de l'atelier n°2

**« LES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES
POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLES »**

I. Introduction (9h30-9h45)

II. Séance de travail du matin (9h45-13h)

1. Table-ronde n°1
2. Table-ronde n°2

Déjeuner (13h-14h)

III. Séance de travail de l'après-midi (14h-15h30)

1. Table-ronde n°3
2. Restitution



Récapitulatif de l'atelier 1 :

« Logements, mobilités, équipements et services »

LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LE LITTORAL ET L'AVANT PAYS

- Des **spécificités locales** à valoriser, avec cette pluralité des identités à conforter dans une logique de complémentarité et non pas de concurrence.
- Une vision d'ensemble à adopter pour favoriser la **redistribution** des flux du littoral vers l'avant-pays
- Des **opportunités de développement** identifiées dans l'avant-pays : offre d'hébergement saisonnier et touristique, tourisme nature, valorisation patrimoniale...

UN MODÈLE URBAIN PLUS QUALITATIF ET VERTUEUX

Une déclinaison en 4 sous-objectifs

- La mixité urbaine pour un territoire plus facile à vivre
- Le choix de l'urbanisme intégré, pour un territoire animé et préservé
- La régénération des espaces résidentiels mutables ou sous-optimisés
- Une meilleure connaissance et la maîtrise du foncier opérationnel

→ *Reformuler certaines expressions : mixité urbaine (diversité des usages), urbanisme intégré (répondre aux besoins de tous)...*

→ *Simplifier l'écriture du futur PAS*

→ *Validation des objectifs proposés*

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE ET DE LA SATISFACTION DES BESOINS DE TOUS

LES BESOINS DE LOGEMENTS POUR LE NIVEAU D'AMBITION DU TERRITOIRE

- > *Des logements qui permettent d'assurer la trajectoire résidentielle des habitants (diversité de typologie)*
- > *Une répartition de la production qui ne se concentre pas uniquement sur les grands pôles comme Abbeville*
- > *Un rééquilibrage nécessaire entre le littoral et l'avant pays*
- > *Une volonté de « désengorger » le littoral*
- > *Peu de leviers concrets pour les communes en matière de résorption de la vacance et des résidences secondaires*

DES OBJECTIFS A ARTICULER AVEC LA NECESSAIRE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

- > *Des craintes concernant les possibilités foncières allouées alors que les communes enregistrent une perte d'habitants*
- > *Conserver des possibilités foncières pour les petites communales rurales*
- > *Maitre mot : laisser de la souplesse aux PLU(i) pour permettre d'adapter les objectifs aux réalités locales*

UNE INTERACTION FORTE ENTRE MOBILITÉS ET RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

UNE MOBILITÉ MIEUX ORGANISÉE POUR UN TERRITOIRE PLUS FLUIDE

-> *Ensemble des propositions retenues et partagées par les élus*

ABAISSEZ LE BESOIN DE DÉPLACEMENT

-> *Réduire les distances oui mais également à mettre en lien avec les équipements assurer leur pérennité dans les communes pour ne pas multiplier les déplacements pour y accéder*

-> *Déplacer les équipements plutôt que de se déplacer ?*

MÉNAGER LE LITTORAL EN RETENANT EN AMONT LES GRANDS FLUX DE MOBILITÉ

-> *Ensemble des propositions retenues et partagées par les élus*

-> *Des idées : parkings relais en entrée de ville, renforcement des pistes cyclables, encourager la promotion de ces modes de déplacements)*

Les piliers du projet de territoire



1 PROTÉGER ET CONFORTER LES VALEURS FONDATRICES DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES



2 RETROUVER DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE À CHAQUE POINT DU TERRITOIRE



3 4 CONDITIONS POUR LA RÉUSSITE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT



*Contenu détaillé dans le livret
« piliers du projet de territoire »*

Contenu détaillé de l'axe 2 du PAS

LES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLES



PROTÉGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE



ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE



ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE

Focus sur le code de l'urbanisme

Le projet d'aménagement stratégique [Art. L141-3]

Le document d'orientation et d'objectifs [Art. L141-4 à L141-14]

- *Sous-section 1 : Activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques*
- *Sous-section 2 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification*
 - *Sous-section 3 : Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers*
 - *Sous-section 5 : Zones littorales et maritimes*
- **Le programme d'actions [Art. L141-19]**



*Contenu détaillé dans le livret
« code de l'urbanisme »*

Organisation des tables-rondes



- PROTÉGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE
- ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE



- ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE



- DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un **binôme référent** (1 élu et 1 technicien) par table-ronde

Organisation des tables-rondes

Contenu de chaque table-ronde

Premier travail sur le PAS à partir de l'ancien PADD (fiches A0) :

Identification des évolutions à partir des enjeux identifiés

Second travail sur le DOO / PA (tableaux A0):

Proposition d'orientations ou d'actions à partir des objectifs PAS retenus

Outils de travail

- Livret sur le contenu du code de l'urbanisme
 - Livret sur les piliers de territoire
 - Fiches constats et enjeux
 - cartes thématiques



Séance de travail du matin

(9h45-13h)

Brise-glace

Tour de table : Nom – Prénom – EPCI – Fonction

Sélection d'une image : Qu'est-ce qu'elle vous évoque ?



Tables rondes



Numéro 1

10h

-

11h45

PAUSE



Numéro 2

12h

-

13h



Séance de travail de l'après-midi (14h-15h30h)



Tables rondes

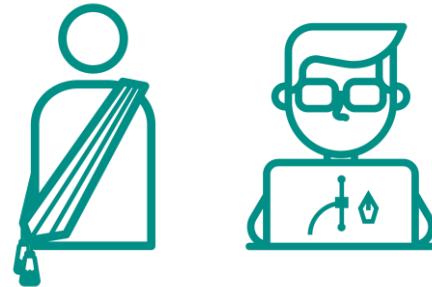


Numéro 3

14h

-

15h



Restitution

15h

-

16h



Introduction pédagogique

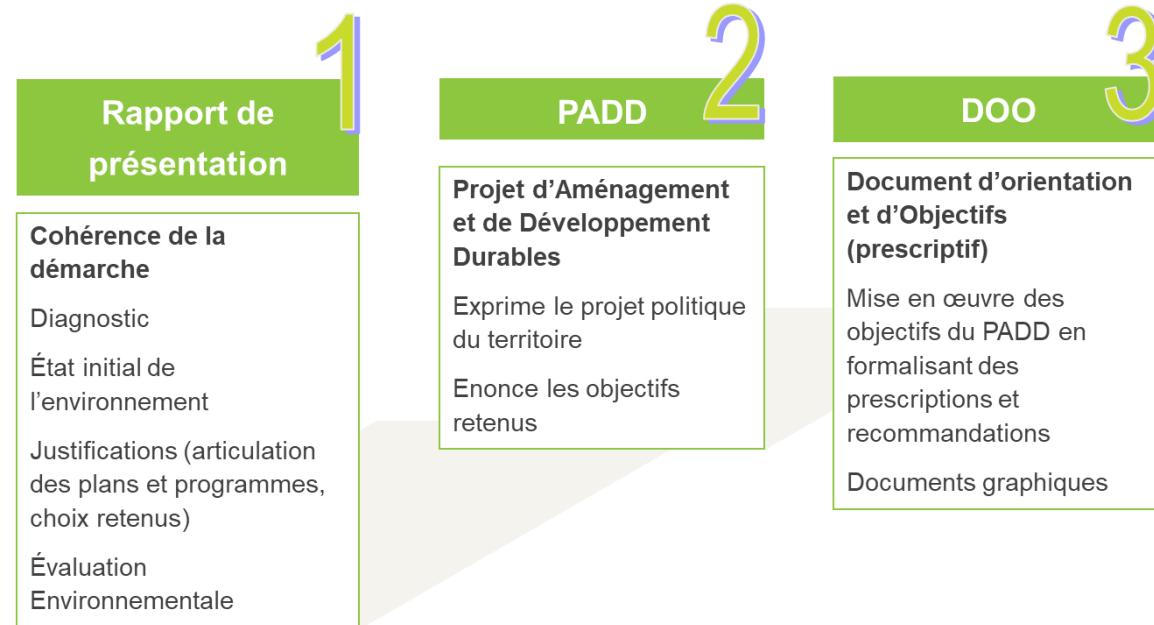
Le nouveau SCoT issu de l'ordonnance du 17 juin 2020

- le **recentrage du SCoT sur le projet politique stratégique** : le PADD est remplacé par le PAS qui co-existe avec le DOO, les éléments constituant le rapport de présentation étant placés en annexe
- le regroupement des champs thématiques du DOO du SCOT autour de 3 grands thèmes (au lieu de 9)
- la possibilité pour le SCoT de **valoir plan climat-air-énergie territorial** (PCAET)
- la possibilité de contenir un **programme d'actions** pour préparer la mise en œuvre du schéma
- La possibilité pour l'établissement porteur de SCoT **d'associer d'autres organismes** à l'élaboration du SCoT (associations d'usagers ou de défense de l'environnement...)

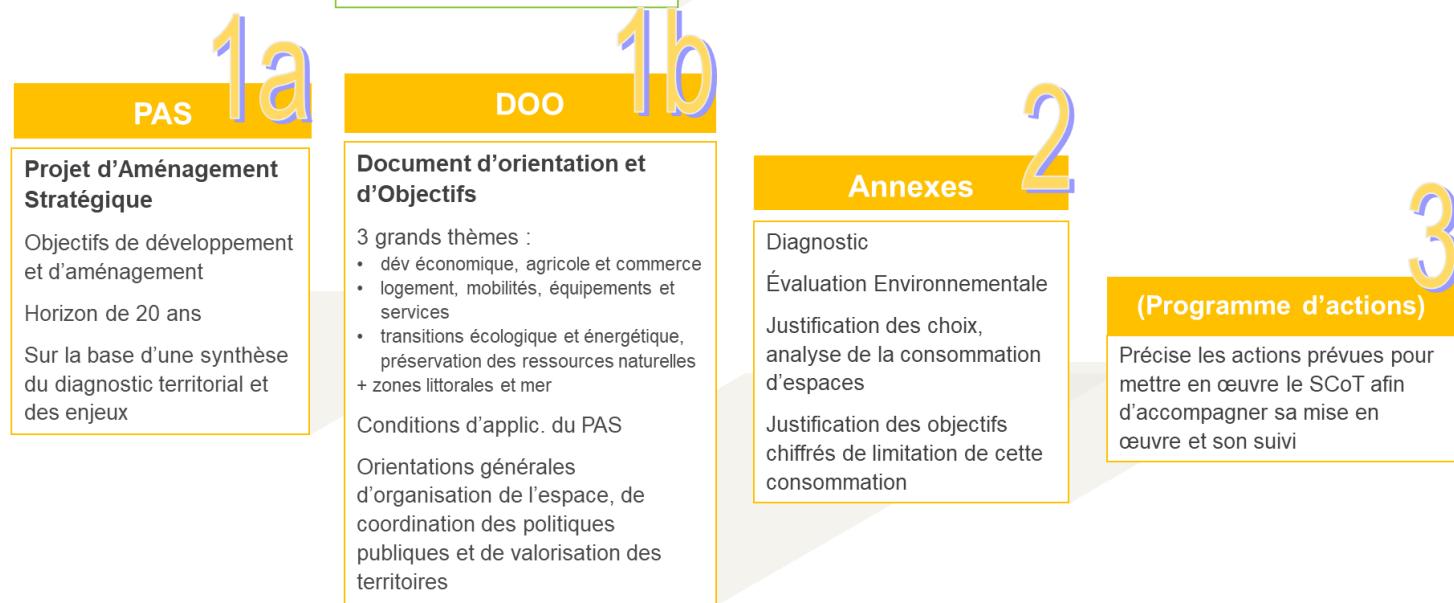
*Ces dispositions sont entrées en vigueur le **1er avril 2021**. Le territoire a fait le choix de formaliser son SCoT selon ce nouveau format.*

Le contenu du SCoT avant / après l'ordonnance du 17 juin 2020

Aujourd'hui

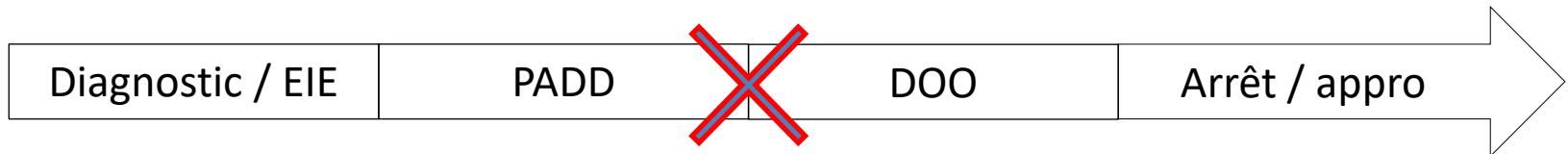


Demain



Approche méthodologique croisée

Méthodologie initiale :



Méthodologie proposée :

